

Excursions groupes, séminaires et événements d'entreprise

20
19



BOURGES

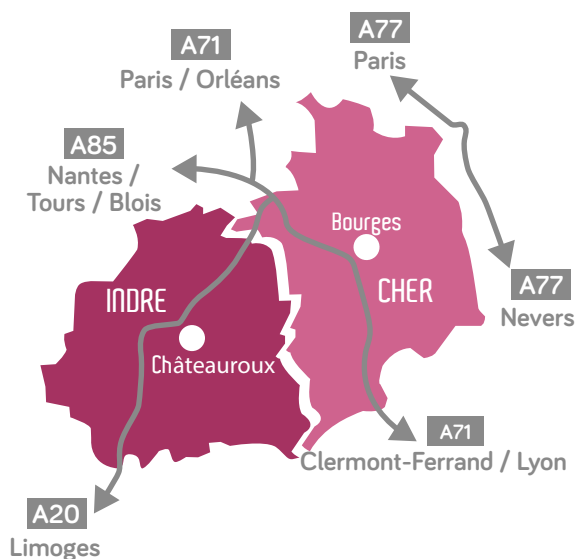
CHER

BERRY

Château de La Verrerie ©Carnets de Traverse / Tourisme & Territoires du Cher

Berry
province





DESTINATION BOURGES, LE CHER ET LE BERRY

Berry Province Réservation propose de nombreuses possibilités d'excursions et de séjours pour découvrir Bourges, le Cher et le Berry. Par notre intermédiaire, gagnez un temps précieux dans l'élaboration de votre voyage tout en bénéficiant des meilleurs tarifs !

Notre service peut répondre à toutes les demandes et réaliser un programme selon vos envies !

COMMENT LIRE CETTE BROCHURE ?

Les prix indiqués comprennent toujours :

- les visites et droits d'entrée des sites mentionnés au programme,
- 1/4 de vin par personne et le café lors des repas mentionnés au programme,
- la gratuité du chauffeur.

Les prix indiqués ne comprennent jamais :

- l'hébergement (devis personnalisé sur demande),
- le transport (devis personnalisé sur demande),
- les dépenses à caractère personnel,
- les assurances annulation / rapatriement (en option),
- les suppléments.

Les tarifs mentionnés dans cette brochure sont nets et calculés sur la base de 30 personnes.

Les horaires seront adaptés à vos souhaits d'organisation lors de la réservation.

ASSURANCE ANNULATION :

LES FRAIS D'ANNULATION SONT INDIQUÉS DANS NOS CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE. NOTRE AGENCE DE RÉSERVATION VOUS PROPOSE UNE ASSURANCE FACULTATIVE DONT LES MODALITÉS D'APPLICATION FIGURENT SUR UNE NOTICE JOINTE AU CONTRAT.

Des visites en Langue des Signes Française sont programmables pour des groupes. Elles sont assurées par une guide elle-même malentendante. Visites disponibles (visite de 2h) : Cathédrale Saint-Étienne, ville historique, Palais Jacques Cœur et Cimetière des Capucins.

Tarif : sur demande

I Sommaire

p4

p5-15

p17

p18-19

p20-21

La charte « qualité groupe »

Nos offres à la journée

Nos soirées animées

Votre séminaire et événement d'entreprise

Conditions particulières & générales de réservation

VOS INTERLOCUTRICES PRIVILÉGIÉES

Berry Province Réservation

NADIA NEZLIOUI

02 48 48 00 23
nadia.nezlioui@ad2t.fr

NATHALIE ROGER

02 48 48 00 19
nathalie.roger@ad2t.fr

berrytourisme-groupes.fr



LA CHARTE QUALITÉ GROUPES TOURISME & TERRITOIRES

LE RÉSEAU TOURISME & TERRITOIRES ANIME ET FÈDÈRE UN RÉSEAU DE 43 SERVICES COMMERCIAUX REGROUPÉS SOUS LE NOM DE DESTINATION GROUPES.

Nous sommes l'organisme officiel de vente de forfaits groupes dans ces départements. Ces destinations sont vos interlocuteurs qualifiés et privilégiés pour la réservation de vos séjours et excursions groupes en France. Elles organisent avec vous, vos prochains voyages.

LES AVANTAGES DE DESTINATION GROUPES :

- des partenaires sélectionnés pour la valeur de leurs prestations négociées au meilleur prix,
- des hébergements et une restauration de qualité.

DES SERVICES POUR VOUS SIMPLIFIER L'ORGANISATION DE VOS SÉJOURS :

- les réservations de vos déjeuners, dîners, nuits et visites,
- la réservation d'un autocar (devis personnalisé sur demande),
- des visites privatives dans des sites prestigieux,
- des visites techniques (tourisme vert, tourisme industriel, stages œnologiques, cours de cuisine...).

NOTRE CHARTE DE QUALITÉ :

Chaque destination respecte une charte spécialement élaborée pour vos groupes et s'engage sur 7 points essentiels de services :

- leur activité est exercée au niveau départemental conformément au Code du Tourisme, relatif à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours,
- vous bénéficiez d'un interlocuteur unique pour un service complet et personnalisé : prise en charge totale de l'organisation du séjour de votre groupe, de la réservation à la facturation,
- vous accédez à la compétence de professionnels de terrain, spécialistes de leur département,
- vous obtenez une réponse à votre demande dans un délai maximum de 48 heures,
- vous recevez une proposition de programme « à la carte » pour correspondre au mieux aux besoins de votre groupe « voyage organisé ».
- les offres sont riches et variées : journées, week-ends, séjours, etc. ; culture, patrimoine, nature, activités sportives, séminaires, team-buildings, soirées à thème et visites insolites...
- aucun frais de dossier ne vous est facturé.

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

02 48 48 00 19 & 02 48 48 00 23
groupes@ad2t.fr



nos offres
à la journée


 VILLES
& PAYS
& D'ART &
D'HISTOIRE

BOURGES, CAPITALE DU BERRY, PATRIMOINE MONDIAL

la Cathédrale Saint-Étienne


 à partir de
57€/personne

Supplément dimanche et jour férié : +3€

©Miles&Love / Tourisme & Territoires du Cher

VILLE MÉDIÉVALE, BOURGES DÉVOILE AU VISITEUR SON RICHE PASSÉ CULTUREL ET HISTORIQUE AU FIL DES RUES PAVÉES.

LA MAJESTUEUSE CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE (CLASSÉE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO), LE PALAIS JACQUES CŒUR... VOUS OFFRENT LA POSSIBILITÉ DE PASSER UNE JOURNÉE INOUBLIABLE DANS UN CADRE D'EXCEPTION.

Visite guidée du Palais Jacques Cœur, demeure de style gothique flamboyant, exemple exceptionnel d'architecture civile du XV^{ème} siècle / **Découverte pédestre des Marais de Bourges**, 135 hectares classés en plein cœur de la ville / **Déjeuner** / **Visite guidée de la Cathédrale Saint-Étienne**, chef-d'œuvre de l'art gothique inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO / **Visite de la ville en Petit Train**.

les Jardins des Prés Fichaux


 à partir de
44€/personne

Supplément dimanche et jour férié : +3€

©Yvann Rousselet / Tourisme & Territoires du Cher

BOURGES, CÔTÉ JARDINS



À DEUX PAS DE LA CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE, VENEZ DÉCOUVRIR, À PIED, LES MARAIS DE BOURGES, VÉRITABLE HAVRE DE PAIX DE JARDINS AUX MILLE COULEURS. DE MÊME, LAISSEZ-VOUS SURPRENDRE PAR LA VISITE DES SERRES MUNICIPALES ET LE CONSERVATOIRE NATIONAL DU PÉLARGONIUM.

Accueil aux Serres Municipales de Bourges qui comportent 2 000 m² de serres vitrées, 2 400 m² de tunnels, 400 m² d'ombrières et une serre d'orangerie / **Découverte du Conservatoire National du Pélargonium** / **Déjeuner** / **Visite guidée des Marais de Bourges**, 135 hectares de marais classés en plein cœur de la ville / **Découverte extérieure de la somptueuse Cathédrale Saint-Étienne** de Bourges en flânant depuis les Jardins de l'Archevêché / **Alternative** : seul jardin public du Berry labellisé « Jardin Remarquable », les Prés Fichaux à Bourges sont typiquement « art-déco ».

BOURGES, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE

VILLES & PAYS D'ART & D'HISTOIRE

LE PATRIMOINE BERRUYER EST D'UNE RICHESSE INCROYABLE QUE NOUS VOUS PROPOSONS DE MIEUX CONNAÎTRE : L'ART ROMAN EN BERRY SE DÉVOILERA À VOUS AVANT DE DÉCOUVRIR L'ÉMERGENCE DE CELUI DE LA RENAISSANCE AU CŒUR DE BOURGES.



VIVA
Leonardo
Da Vinci !
2019
500 ANS DE
RENAISSANCE(S)
EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Visite guidée de l'Abbatiale Saint-Martin de Plaimpied, haut lieu du Berry Roman, avec un ensemble exceptionnel de chapiteaux et une crypte ornée de peintures décoratives du XIII^{ème} siècle / **Déjeuner** dans le centre historique de Bourges / **Visite guidée de l'Hôtel Lallemand - Musée des Arts Décoratifs**, monument « Renaissance Précoce » - **Musée des Meilleurs Ouvriers de France**, l'excellence des savoir-faire dans plus de 200 métiers de l'artisanat, du commerce et de l'industrie.

l'Abbatiale de Plaimpied



à partir de
45€/personne

Supplément dimanche et jour férié : +3€

©Valentin Laebens /
Tourisme & Territoires du Cher

VISITES INSOLITES À LA CARTE

*balade en barque dans les
Marais de Bourges*



©Jenniffer Desfille / Tourisme & Territoires du Cher

Tarifs : nous consulter

Balade en barque (12 pax maximum) *Nouveauté!*

Partez à la découverte des Marais de Bourges à bord d'une barque traditionnelle afin de profiter d'un moment de détente à deux pas du centre-ville. Un déjeuner champêtre sur une parcelle privée au cœur des marais peut être proposé à l'issue de la balade.

Petit train

Découvrez, confortablement installés, les secrets de l'histoire de la cité berruyère en empruntant les rues pavées bordées d'hôtels particuliers et de magnifiques monuments remarquablement préservés.

Visites « Symboles et alchimie »

Pour entrouvrir les portes de l'imaginaire, le guide vous invite à suivre les bâtisseurs de la Cathédrale Saint-Étienne et à partager sa lecture des caissons sculptés de l'oratoire de l'Hôtel Lallemand.

Visites à déguster

Découverte visuelle et insolite de la Cathédrale Saint-Étienne autour des symboles de la vigne et du vin, suivie d'une découverte gustative du fameux breuvage.

Visite « Plantes sauvages comestibles et toxiques de chez nous »

ou comment reconnaître les végétaux par l'usage de nos sens en cheminant dans la campagne berrichonne. À travers le bocage, les plaines céréalières, les forêts, rejoignez-nous et nous partagerons nos recettes et nos petites astuces sympas en pleine nature. Jouet de cardère et sifflet, personne ne sera en reste ! Petits et grands y trouveront leur bonheur. La botanique pour tous, c'est maintenant !

Visite découverte « Les champignons de nos bois »

Venez découvrir avec nous les milieux forestiers du Cher et en particulier les champignons de nos bois. Vous apprendrez à les reconnaître et à les classer par famille. Vous pourrez ainsi distinguer les bons des toxiques ! Précaution et législation, vous saurez tout sur les champignons !

Nouveauté!



1519-2019 "500 ANS DE RENAISSANCE" À BOURGES



Hôtel Lallemant

© Tourisme & Territoires du Cher



VIVA
Leonardo
Da Vinci!
2019
500 ANS DE
RENAISSANCE(S)
EN CENTRE-VAL DE LOIRE

LE GRAND INCENDIE DE LA SAINTE MADELEINE DU 22 JUILLET 1487 RAVAGEA LA VILLE EN CAUSANT DE TRÈS IMPORTANTES DESTRUCTIONS. CET ÉVÉNEMENT EUT POUR CONSÉQUENCE DE LANCER UN VASTE CHANTIER DE RECONSTRUCTION. EN COMPAGNIE DE VOTRE GUIDE-CONFÉRENCIER, REDÉCOUVREZ LA VILLE AU TEMPS DE SA RENAISSANCE, ENTRE MAISONS À PANS DE BOIS, HÔTELS PARTICULIERS ET ÉDIFICES AUX FAÇADES MAJESTUEUSES.

Départ vers la **Cathédrale Saint-Étienne**, pour **décrypter les vitraux d'époque Renaissance**, en particulier ceux de la Chapelle Jacques-Cœur, sur le thème de L'Annonciation / **Découverte de l'Hôtel Lallemant**, qui constitue un bel exemple architectural de la première Renaissance française / **Déjeuner aux saveurs d'époque** / **Déambulation dans le cœur historique de la cité berruyère** pour découvrir les édifices majeurs comme les hôtels particuliers (des Échevins, Cujas) de style Renaissance et les maisons à pans de bois et en pierre si typiques de cette période.

En option : visite théâtralisée selon disponibilités. Nous consulter pour les tarifs.

JOURNÉE CHAMPÊTRE À L'ABBAYE

Nouveauté!

Abbaye de Noirlac

DÉCOUVERTE DU BOCAGE, ESPACE NATUREL SENSIBLE : LOIN DU BRUIT DE LA VILLE, PRENDRE LE TEMPS D'UNE BALADE* ACCOMPAGNÉE POUR APPRENDRE À CONNAÎTRE LA FAUNE ET LA FLORE DU BOCAGE DE NOIRLAC.

**Si le groupe a des difficultés à se déplacer, il est possible d'aborder la visite du bocage par le biais d'un film et d'un quiz nature.*

Repas champêtre ou visite sensorielle de l'Abbaye de Noirlac, ludique et interactive. Chaque sens sera mis en avant tout au long de la déambulation : le goût des épices, l'odeur des saisons, le silence des pierres, la force de la lumière, la puissance des matériaux...

Groupes de 12 à 50 personnes (idéal 25 personnes). Prévoir chaussures de marche ou bottes, chapeaux et lunettes de soleil ou imperméable.

© Margot Pierson / Tourisme & Territoires du Cher



à partir de
44€/personne

PATRIMOINE ARCHITECTURAL DU SAINT-AMANDOIS

Nouveauté!



le Château d'Ainay-le-Vieil

LA RICHESSE DU BERRY-SAINT-AMANDOIS SE MANIFESTE PAR SON PATRIMOINE ARCHITECTURAL COMME L'ABBAYE DE NOIRLAC OU LE CHÂTEAU D'AINAY-LE-VIEIL.

Visite guidée du Château d'Ainay-le-Vieil, surnommé « le petit Carcassonne » du Berry, demeure gothique flamboyante protégée par une importante forteresse du XIV^{ème} siècle, avec roseraie et chartreuses labellisées « Jardin Remarquable » / **Alternative** : **Château de Meillant**, remarquable pour son style gothique flamboyant somptueusement meublé / **Déjeuner** / **Visite guidée de l'Abbaye de Noirlac** qui témoigne de la perfection et de la pureté de la vie monastique cistercienne.



à partir de
51€/personne

©Nathalie Boccanfuso /
Tourisme & Territoires du Cher



SANCERRE ET SES GOURMANDISES

les vins du Centre-Loire



©Studios Pixel / Tourisme & Territoires du Cher

à partir de
48€/personne

AU COURS D'UNE JOURNÉE, LA DÉCOUVERTE DE DEUX PRODUITS AOC RECONNUS DU SANCERROIS : LE VIN DE SANCERRE ET LE CÉLÈBRE CROTTIN DE CHAVIGNOL, AU CŒUR D'UN DES PLUS BEAUX PAYSAGES VITICOLES AU MONDE.

Découverte de la Maison des Sancerre, espace scénographique unique où les vignerons dévoilent les secrets du vignoble sancerrois / **Alternative** : **rencontre avec un vigneron** pour une découverte de son chai et dégustation de sa production / **Déjeuner** / **Visite d'une biscuiterie-chocolaterie artisanale**, découverte de l'élaboration et de la fabrication artisanale de biscuits et chocolats fins confectionnés selon un savoir-faire traditionnel / **Chèvrerie avec dégustation** de Crottin de Chavignol, fromage AOC.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Nouveauté !



LA BORNE, TERRE DE POTIERS

Centre Céramique Contemporaine de La Borne



©Joël Damase / Tourisme & Territoires du Cher

à partir de
54€/personne

ENTRE DOUCEUR ET ART DE VIVRE, VOILÀ UNE BELLE OCCASION DE TESTER VOS SENS AVEC UNE DÉGUSTATION DANS UNE BISCUITERIE ARTISANALE. OUVREZ ENSUITE GRAND VOS YEUX ET VOS OREILLES EN DÉCOUVRANT L'HISTOIRE ET LE FASTE D'UNE MAISON PRINCIÈRE RICHEMENT MEUBLÉE. ENFIN, UNE DÉAMBULATION COMMENTÉE DANS UN ATYPIQUE VILLAGE POTIER CLÔTURERA CETTE JOURNÉE.

Visite guidée du Château de Menetou-Salon, avec guide en costume d'époque pour découvrir la magie du siècle des Romantiques avec intérieurs richement meublés, le Musée Hippomobile, le jardin-labyrinthe / **Dégustation des vins du domaine** à l'issue de la visite / **Déjeuner** / **Visite du village potier de La Borne**, lieu unique de création céramique principalement contemporaine / **Atelier découverte** autour du travail de la terre au Centre Céramique Contemporaine de La Borne, l'occasion de toucher la terre et créer votre propre œuvre.

**Sous réserve de disponibilités (20 pax max).*

les Fêtes Franco-Écossaises d'Aubigny-sur-Nère

AUBIGNY, L'ÉCOSSAISE



EN BERRY-SOLOGNE, SE CACHE UNE CITÉ À L'HISTOIRE INSOLITE : AUBIGNY-SUR-NÈRE. CETTE VILLE A ÉTÉ DONNÉE À JEAN STUART PAR LE ROI CHARLES VII POUR LE REMERCIER DE SON AIDE LORS DE LA GUERRE DE 100 ANS ! NOUS VOUS PROPOSONS DE REMONTER LE TEMPS POUR DÉCOUVRIR L'HISTOIRE DE CETTE AMITIÉ FRANCO-ÉCOSSAISE QUI A TRAVERSÉ LES SIÈCLES JUSQU'À NOS JOURS.

Visite théâtralisée du Château de La Verrerie, joyau de la Renaissance au bord d'un grand lac entouré de forêts / **Alternative** : **Visite guidée du Château de La Chapelle d'Angillon** qui fut le lieu de résidence des Princes de Boisbelle et où vécutent deux bâtisseurs de cathédrales / **Déjeuner** (possibilité de déjeuner au château) / **Visite de la Cité des Stuarts**, ville médiévale reconstruite à la Renaissance à la suite d'un incendie avec nombreuses et magnifiques maisons à pans de bois où les Écossais se sont installés pendant trois siècles ! / **Visite du Musée Marguerite Audoux**, célèbre écrivain qui a reçu le Prix Fémina en 1910 pour son roman « Marie-Claire ».



à partir de
51€/personne

©Yoann Rousset /
Tourisme & Territoires du Cher

CATHÉDRALE ET JARDIN REMARQUABLE

Nouveauté !

11



DE FORÊT EN COLLINES DU PAYS FORT, ENTRE LA BORNE ET SANCERRE, VENEZ DÉCOUVRIR DEUX LIEUX MAGIQUES ET INSOLITES AU CŒUR D'UNE NATURE PRÉSERVÉE.

Découverte de la Cathédrale de Jean Linard, remarquable site d'art singulier. Cette cathédrale, « la plus haute au monde, elle a pour toit : le ciel », s'élance au creux de l'ancienne carrière de silex : c'est un ensemble architectural et sculptural monumental entièrement créé par Jean Linard, en autodidacte et sans plan. Une œuvre d'art totale où l'architecture, la sculpture, la céramique, la mosaïque et la récupération sont explorées simultanément / **Déjeuner / Visite du Jardin de Marie**, labellisé « Jardin Remarquable », jardin paysager de 2 hectares, créé il y a 30 ans et entièrement entretenu au naturel. Roseraie, bassin, mixed border, potager, verger, jardin de graminées... le tout entouré d'une authentique campagne berrichonne.

©Yannis Ayema / Tourisme & Territoires du Cher



à partir de
44€/personne



les Jardins de Pesselières



©Gillard et Vincent / Tourisme & Territoires du Cher

à partir de
52€/personne

JARDINS SECRETS EN BERRY

2 JARDINS, 2 PARADIS VERTS ET AUTANT DE JARDINIERS HAUTS EN COULEURS QUI ONT DONNÉ LEUR ÂME À CES LIEUX DIFFÉRENTS, POUR NOTRE PLUS GRAND PLAISIR. POUR LE VISITEUR, CHAQUE JARDIN EST UNE HISTOIRE QUI SE DÉROULE AU FIL DES SAISONS ENTRE CONCERTS, VISITES NOCTURNES ET EXPOSITIONS !

Visite des Jardins de Pesselières, labellisés « Jardin Remarquable », parc romantique avec arboretum, labyrinthe en charmille, rives fleuries, jardin clos et allée de buis tricentenaires / **Passage par le Bec d'Allier**, confluence de la Loire et de l'Allier et **déjeuner** face au Pont-Canal du Guétin / **Visite guidée du village d'Apremont-sur-Allier**, l'un des Plus Beaux Villages de France / **Alternative : visite guidée du Parc Floral**, labellisé « Jardin Remarquable », avec espèces et essences du monde entier, ponctué de cascades et de fabriques (ponts, pavillon, belvédère,...).

DÉJEUNER-CROISIÈRE À BRIARE

bateau de croisière - Briare



©ADRT45

à partir de
62€/personne

DÉCOUVREZ LES CANAUX ET LE CÉLÈBRE PONT-CANAL DE BRIARE EN BATEAU : UNE PLONGÉE ÉCLATANTE AU CŒUR D'UNE MOSAÏQUE D'HISTOIRES ET DE COULEURS, LE LONG DU DERNIER FLEUVE SAUVAGE D'EUROPE, LA LOIRE.

Visite de Briare en petit train touristique pour une découverte des bords de Loire, le Pont-Canal et l'église Saint-Étienne recouverte d'émaux de Briare / **Croisière-déjeuner** à bord de l'un des bateaux touristiques de la ville de Briare (durée 3h15). Passage de plusieurs écluses et du célèbre Pont-Canal de Briare, ouvrage le plus long du monde (700 mètres de ruban d'eau) et l'unique pont-canal métallique.

CHÂTEAU DE VEUIL ET SON BANQUET MÉDIÉVAL

C'EST DANS LES RUINES MAJESTUEUSES D'UN CHÂTEAU DU XII^{ème} SIÈCLE, QU'UN VÉRITABLE BANQUET DIGNE DES PLUS GRANDES FÊTES MÉDIÉVALES VOUS ATTEND ! AUTOUR D'UNE GRANDE TABLÉE, ENTOURÉE DE MÉNESTRELS, GENTES DAMES ET AUTRES NOBLES SEIGNEURS EN COSTUMES D'ÉPOQUE, GOÛTEZ AUX METS GASTRONOMIQUES MÉDIÉVAUX ET FESTOYEZ AU RYTHME DES MUSIQUES ET DES DANSES TRADITIONNELLES. UN SPECTACLE HAUT EN COULEURS !

banquet médiéval

©Dominique Tomasso - ADTI - Banquet Médiéval



à partir de
49€/personne

Accueil par le châtelain et visite des ruines du château et du village (si le temps le permet) / **Oyez Oyez ! Dans la salle des chevaliers**, un aboyeur s'adressera à l'assemblée réunie autour du banquet, selon un protocole très médiéval. Ripaille et dégustation autour d'un **copieux repas** : le pâté médiéval du Marquis et ses épices sur lit de salade aux noix, la tourte du chevalier blanc, le cuissot de cochon grillé sur palanquin, les fromages de la Donzelle ou encore les deux desserts de la Comtesse.

Vous assisterez au **récital des troubadours et ménestrels** et danserez au rythme entraînant de la musique médiévale. Animations et divertissements s'ajouteront à cette journée particulière.

AU CŒUR DE LA SOLOGNE

ENTRE CHAMPAGNE BERRICHONNE ET FORÊT SOLOGNOTE, IL EXISTE DES SITES TOURISTIQUES QUI MÉRITENT UN DÉTOUR POUR TENTER DE PERCER CERTAINS SECRETS DE FABRICATION JALOUSEMENT GARDÉS : VOILÀ DE QUOI AIGUISER VOTRE CURIOSITÉ ! VOUS SEREZ AUSSI TOTALEMENT MÉDUSÉS PAR LE GIGANTISME DES ÉQUIPEMENTS DE LA STATION DE RADIOASTRONOMIE DE NANÇAY.

Visite de l'atelier de fabrication des Sablés de Nançay. C'est en 1953, à la suite d'une erreur de recette que naît dans ce village de Sologne, un biscuit baptisé « Sablé de Nançay » / **Visite guidée de Nançay**, dans les pas d'Alain-Fournier, à la découverte de tous les lieux qui ont tant inspiré l'écrivain du Grand Meaulnes / **Déjeuner** / Visite du **Pôle des Étoiles**, une fabuleuse immersion avec scénographie et planétarium.

pôle des Étoiles



à partir de
46€/personne

©Yannis Ayama /
Tourisme & Territoires du Cher

Nouveauté !

LE BRAME DU CERF (15/09 - 15/10)

brame du cerf en Berry-Sologne



©Office de Tourisme de Vierzon

LE BRAME DU CERF EST UN MOMENT TOUT À FAIT PARTICULIER QUI ANIME LES FORÊTS SOLOGNOTES DÈS LA NUIT TOMBÉE...C'EST CE MOMENT RARE QUE NOUS VOUS PROPOSONS DE DÉCOUVRIR !

Animation et film sur la vie des cervidés, dans une ambiance conviviale / Rencontre de Gilles Quentin, animateur nature (ancien agent de l'ONF) pour découvrir la vie des cervidés autour d'une animation et d'un film / Dégustation de produits locaux (terrines de gibier, galette aux pommes de terre, vins des AOC Quincy et/ou Reuilly, fromage de chèvre et gourmandises sucrées) / **Dîner traditionnel** / **Départ pour la forêt de Vouzeron** (transport non inclus) pour plonger au cœur de la forêt en se laissant porter par l'ambiance mystérieuse de l'écoute des cerfs.

à partir de
48€/personne

À LA CROISÉE DES TROIS PROVINCES

Château de Sagonne



©Reddy Vernet/Office de Tourisme & Territoires du Cher

à partir de
50€/personne

SITUÉ AU SUD-EST DU CHER, AU CARREFOUR DES ANCIENNES PROVINCES DU BERRY, DU BOURBONNAIS ET DU NIVERNAIS, CE TERRITOIRE RECÈLE UN PATRIMOINE D'UNE TRÈS GRANDE DIVERSITÉ : HISTOIRE INDUSTRIELLE, ARCHITECTURE, ART CONTEMPORAIN SANS OUBLIER LA FAUNE ET LA FLORE.

Visite de l'Espace Métal, espace scénographique, installé dans l'ancienne halle à charbon de Grossouvre, dédié au patrimoine industriel du Val d'Aubois avec un parcours ludique (imaginé par Jamy Gourmaud, concepteur et animateur d'émissions télévisées comme « C'est Pas Sorcier ») / **Déjeuner / Visite du Parc du Donjon de Jouy**, une galerie d'art à ciel ouvert ! Un site mêlant art, histoire et nature / **Visite du Château de Sagonne**, au cœur d'un village médiéval dont le donjon conserve les traces d'une histoire médiévale et moderne, notamment celle de Jules Hardouin-Mansart / **Découverte de La Tuilerie**, Centre d'Interprétation et du Patrimoine, dans l'ancienne usine Sauvard, à La Guerche-sur-l'Aubois, témoin du passé industriel du Val d'Aubois ; avec une exposition permanente qui décline 6 thématiques : l'eau, la terre, le feu, les Hommes, la terre cuite et... les chauve-souris !

REMONTEZ LE TEMPS IDÉALEMENT !

UNE RENCONTRE INÉDITE DE PERSONNAGES MÉDIÉVAUX ATTACHANTS, DES DÉCOUVERTES GUSTATIVES, UN MOMENT CONTÉ COSTUMÉ ET UN DÉJEUNER FAISANT PLACE AUX PRODUITS DU TERROIR. VOICI LA PROMESSE D'UNE JOURNÉE CHALEUREUSE ET RÉUSSIE !

Visite médiévale costumée de Lignièrès suivie par une dégustation de produits locaux et du plus petit vignoble du Cher, le Venesmes / **Déjeuner** composé de produits du terroir / **Visite de l'exposition au Château du Plaix de Saint-Hilaire-en-Lignièrès** où les « Thiaulins », costumés conteront les traditions paysannes / **Goûter** dont Les Thiaulins ont le secret.

exposition Château du Plaix

©Office de Tourisme de Lignièrès



tarif : nous consulter

CHÂTEAU DE LA LOIRE ET GASTRONOMIE À VALENÇAY

Château de Valençay

©Teddy Vermeuil - ADTI



LE RAFFINEMENT D'UN SOMPTUEUX JARDIN CLASSÉ, L'ÉLÉGANCE D'UN CHÂTEAU DE LA LOIRE, LA FINESSE D'UN VIN AOC... TOUT EST RÉUNI POUR PASSER UNE DÉLICIEUSE JOURNÉE AU PAYS DE VALENÇAY.

Découverte du Domaine de Poulaines, labellisé « Jardin Remarquable » avec roseraie, miroir d'eau, le cheminement, jardin de bambous, carpes koïs de la source vers l'arboretum et ses 400 arbres étiquetés / **Dégustation de fromage et de vin AOC* de Valençay / Déjeuner / Visite audioguidée du Château Renaissance de Valençay** pour revivre l'histoire de Talleyrand, l'influent conseiller de Bonaparte. Nombreuses merveilles à découvrir dont un authentique petit théâtre de 90 places parfaitement conservé (visite en option). Possibilité de parcourir la Forêt des Princes en golfette, circuit historique de 4 km au cœur des parcs et jardins du château.

En option :

Visite guidée du Jardin de Poulaines : supplément **3€** par personne
 Entrée au petit théâtre : supplément de **4€** par personne
 Parcours en voiturette supplément de **3€** par personne

à partir de
53€/personne

**l'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération*

©Teddy Vermeuil / Tourisme & Territoires du Cher





nos soirées
animées



N'HÉSITÉZ PAS À COMPLÉTER ET
AGRÉMENTER VOTRE SÉJOUR
AVEC NOS SUGGESTIONS DE
SOIRÉES ET ANIMATIONS !

**AMBIANCE ET CONVIVIALITÉ SERONT
AU RENDEZ-VOUS !**

MUSIQUE & MAGIE

Un cocktail de réussite autour d'une musique joyeuse et des tours de magie allant du close up aux numéros de grande illusion !

CHANSON POPULAIRE

Vous serez transportés au temps des guinguettes et du swing des années 30 aux années 60 ! Une soirée conviviale sous un air intimiste...

ORIENTALE

Dans un univers épicé, le charme fait effet : danseuses, soieries, mets orientaux, thé à la menthe... tous les ingrédients sont réunis pour vous faire voyager en Orient !

CONTES DU BERRY

Notre fameux conteur berrichon, vous abreuve de mille et une histoires, cocasses, tout au long d'un repas traditionnel.

FOLKLORIQUE

Laissez-vous entraîner par le rythme au gré de danses berrichonnes qui vous feront également parcourir le temps tout au long d'un repas typique !

SOIRÉE CRIME

Un meurtre va être perpétré dans l'un des sites de la Route Jacques Cœur... Qui est la victime ? Qui est le coupable ?

À vous de le découvrir à travers cette visite, où humour, suspens et comédie vous attendent et vous promettent de passer 2h d'émotion garantie !

SUNSET & WINE

Émerveillement et convivialité en présence d'un vigneron qui, sur l'une de ses parcelles de vigne, partage avec vous l'amour de son savoir-faire tout en faisant déguster ses vins. Et comme toute belle histoire en Sancerrois, Crottin de Chavignol et jambon de Sancerre agrémentent ce moment particulier où la lumière du soir se dispute la vedette avec la nuit tombante...

SOIRÉE CABARET SANCERROIS

Le rideau se lève sur la revue « Allure »... Avec ce spectacle d'une durée de 2h, vous avez l'assurance de passer un moment merveilleux où le burlesque, la comédie, la magie, la danse et la chanson se conjuguent pour votre plus grand plaisir.

SOIRÉE « BOURGES BY NIGHT » *Nouveauté !*

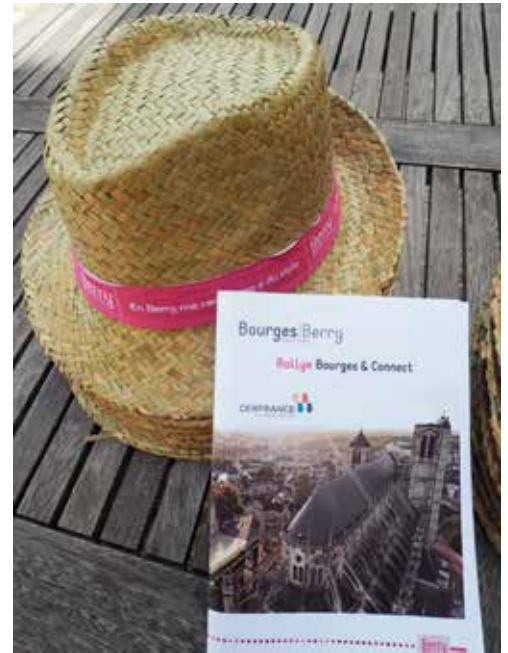
Visite nocturne de la ville. Munie d'une « loupotte », découvrez la ville autrement. Possibilité de dîner en ville avant la déambulation.

POUR TOUTES CES PRESTATIONS : DEVIS SUR MESURE, NOUS CONSULTER.



votre séminaire
et événement
d'entreprise

SITUÉ À 2H AU SUD DE PARIS, EN PLEIN CŒUR DE LA FRANCE ET DESSERVI PAR DE GRANDS AXES DE COMMUNICATION, LE BERRY SE PRÊTE IDÉALEMENT À L'ORGANISATION DE VOS ÉVÉNEMENTS PROFESSIONNELS.



©Andrea Olivares / Tourisme & Territoires du Cher

Berry Province Réservation est une promesse de réussite pour vos conventions, séminaires et soirées qui valorisera l'image de votre entreprise.

Notre expérience a permis de tisser des liens privilégiés avec de nombreux partenaires qui partagent notre souci d'un travail soigné.

Véritable agence réceptive, nous vous facilitons la gestion et l'organisation de vos projets grâce à une équipe réactive et à votre écoute !

Berry Province Réservation vous propose des sites uniques, des lieux d'exception mais aussi des services et un éventail de prestations adaptées :

- un service personnalisé pour répondre au mieux à vos attentes,
- un interlocuteur unique du devis à la facturation,
- des infrastructures de qualité pour l'hébergement, la restauration ou encore les salles de réunion,
- des activités variées sur des thématiques différentes,
- des tarifs négociés pour des prestations au prix le plus juste.

Pour agrémenter votre séminaire, nous vous proposons des activités de cohésion d'équipe de façon ludique. N'hésitez pas à nous contacter...

BOURGES

Rallye Bourges & Connect

Vivez un teambuilding nouvelle génération ! Alliant à la fois modernité et histoire, voici une nouvelle manière de découvrir la Ville de Bourges. Alors, à vous de bien composer vos équipes en mélangeant les profils.

Urban Pursuit

Sur différents thèmes, nous vous proposons une course d'orientation unique ponctuée de défis. L'objectif sera de remporter un maximum de points sur des défis originaux.

Thèmes proposés :

- Bourges : atouts locaux,
- Bourges : atouts touristiques,
- à l'échelle du département (en 2CV ou véhicule électrique)

Rallye du Duc Jean de Berry

Ludique et convivial, ce rallye permet de découvrir ou redécouvrir la Ville de Bourges en équipe et de se challenger tout au long du parcours, à travers une série de défis insolites. Son architecture, son histoire, son patrimoine n'auront plus de secret pour vous !

AUTOUR DE BOURGES

Rallye selfie à Sancerre

L'objectif sera de faire découvrir Sancerre autrement. Vous disposerez de photos de différents lieux de la cité. Vous devrez alors les retrouver, réaliser un selfie et ramener le tout dans le temps imparti où une récompense sera remise au groupe le plus performant !

Sancerre en 4 sens

- Nez du vin
- Dégustations avec un vigneron local
- Dîner à l'aveugle
- Découverte originale du vignoble
- Challenge multisports originaux
- Slalom en barque
- Tir à l'arc à l'aveugle
- Golf en forêt

...

Sortie VTT

Empruntez les chemins du Nord-Est du Cher, traversez les vergers, les forêts, les vignobles et admirez les points de vue et les châteaux au gré de divers parcours qui vous seront proposés, accompagnés d'un guide vététiste. Vous viendrez pour une randonnée, mais vous reviendrez pour plusieurs jours !

POUR TOUTES CES PRESTATIONS : DEVIS SUR MESURE, NOUS CONSULTER.

CONDITIONS DE VENTE APPLICABLES A L'ENSEMBLE DES ADRT/ART A COMPTER DU 01/07/2018 INDIVIDUELS & GROUPES - VENTE EN LIGNE & HORS LIGNE

Art.1* - PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales et particulières de vente régissent les relations entre l'Ad2T / Berry Province Réservation organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau Tourisme & Territoires, et ses clients. Ces conditions de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions générales et particulières de vente proposées par l'Ad2T / Berry Province Réservation. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales et particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par l'Ad2T / Berry Province Réservation et qui forme, avec les présentes conditions générales et particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

Art.2 - DÉFINITIONS

Vendeur : désigne l'Ad2T / Berry Province Réservation, organisme local de tourisme, membre du réseau Tourisme & Territoires, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention. Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers. Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur. Location de vacances ou Location Saisonnière ou Cite rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.
Partenaires : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.
Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.
Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.
Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.
Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.
Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...).
Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.
Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : www.berryprovince.com ou www.berrytourisme-groupes.fr

Art.3 - INFORMATION PRÉALABLE OU PRÉCONTRACTUELLE

3.1 - PORTEE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

3.2 - MODIFICATION

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 - PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client.

Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation.

Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 - TAXE DE SÉJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, le Vendeur peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser à six intercommunalités pour le compte du Client. Lorsqu'elle est collectée par le Vendeur, le détail de cette taxe est mentionné sur le Site ou sur le document d'information préalable remis au Client.

3.5 - FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur.

3.6 - PRIX DÉFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

Art.4 - RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

Art.5 - RÉVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figure des paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

En aucun cas, le Client ne saurait solliciter l'annulation de la réservation en raison de la révision du prix sauf si, par l'effet de cette révision, la hausse du prix était supérieure à 6% par rapport au prix initialement convenu lors de la formation du Contrat.

Art.6 - RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire.
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable.
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

Art.7 - PROCESSUS DE RÉSERVATION EN LIGNE

Le processus de réservation en ligne sur le site est le suivant :

- Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.
- Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.
- Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.
- Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.
- Un second « clic » du Client, confirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix.
- Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.
- Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.

Art.8 - PROCESSUS DE RÉSERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente. La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions générales et particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (ii) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 12 ci-après.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

Art.9 - ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

Art.10 - PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 17 ci-après.

Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

Art.11 - BON D'ÉCHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

Art.12 - ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera dû et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

Art.13 - DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

Art.14 - MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résolution du Contrat, le Client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.15 - ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.
- Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi. Dans les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

Art.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

- Clientèles individuelles

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation

Frais de résolution

Plus de 30 jours

10 %

De 30 à 22 jours

25 %

De 21 à 8 jours

50 %

De 7 à 2 jours

75 %

Moins de 2 jours/non présentation

Aucun remboursement

- Individuel au sein d'un groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation

Frais de résolution

Plus de 30 jours

10 %

De 30 à 22 jours

25 %

De 21 à 8 jours

50 %

De 7 à 2 jours
75 %
Moins de 2 jours/non présentation
Aucun remboursement

- Totalité du groupe

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation

Frais de résolution
Plus de 30 jours
10 %

De 30 à 22 jours
25 %

De 21 à 8 jours
50 %

De 7 à 2 jours
75 %
Moins de 2 jours/non présentation
Aucun remboursement

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.
Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

Art.17 - INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

Art.18 - CESSIION DE CONTRAT

Le Contrat est établi par le Client à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Art.19 - CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX HÉBERGEMENTS

19.1 - CAPACITÉ

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 - DÉPOT DE GARANTIE ET ÉTAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le Client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la Prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au Partenaire ou à son représentant au début de la Prestation touristique. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au Client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au Client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du Client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le Partenaire au Client dans un délai n'excédant pas une semaine.

Le Client est tenu de jour de bon lieu en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du Client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

19.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au Partenaire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

19.4 - HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

Art.20 - ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit de substituer, à une activité prévue dans le Contrat, une autre activité, si celui-ci est empêché de fournir l'activité d'origine en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si la substitution intervient dans les meilleurs délais après la survenance des circonstances considérées. Dans cette hypothèse, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité, ainsi qu'il est dit à l'article 7 ci-avant.
Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.
Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

Art. 21 - ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non Séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 22 - ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance : le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

Art. 23 - RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'exécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48h ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

Art.24 - MÉDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 Jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 305 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

Art.25 - PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Art. 26 - DONNÉES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel. Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé « mentions légales », accessible à l'adresse suivante : <https://www.berryprovince.com/mentions-legales/> et sur demande auprès du Vendeur.
Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

Art. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

Art. 28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

IDENTITÉ DU VENDEUR - ASSURANCE RCP - GARANTIE FINANCIÈRE

Informations relatives au Vendeur :

Ad2T / Berry Province Réservation

Association Loi 1901 à objet commercial

N° SIRET : 775 023 203 00034

Code APE : 8413 Z

N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM018140003

Adresse : Le Carré - 11, rue Maurice Roy - 18000 BOURGES

Téléphone : 02 48 48 00 18

Assurance RCP :

Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n° 5714694 auprès de Allianz afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière :

Le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'APST - 15, Avenue Carnot - 75017 PARIS qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du Vendeur.

REJOIGNEZ LES EXPERTS DU VOYAGE EN GROUPES !



DESTINATION GROUPES

Pour répondre à toutes vos demandes de séjours et excursions en France, nos conseillers Destination Groupes, présents dans 43 Agences Départementales de Réservation Touristiques implantées au cœur des destinations, vous proposent une large gamme d'hébergements, visites, spectacles, et autres expériences des plus classiques aux plus insolites. Ambassadeurs de leurs territoires, à la fois passionnés et professionnels reconnus depuis plus de 20 ans, ils sauront vous proposer des solutions sur-mesure pour tous vos projets.

À travers des valeurs et engagements partagés telles que la proximité et l'expertise, nos équipes deviendront de véritables accélérateurs de réussite pour vos voyages en groupes. **N'hésitez pas à les contacter !**

» AUVERGNE RHÔNES-ALPES

01 AIN
Tél. : 04 74 32 83 98
www.ain-tourisme.com
reservation@aintourisme.net

03 ALLIER
Tél. : 04 70 46 81 63
www.groupes.allier-tourisme.com
c.burdet@allier-tourisme.net

42 LOIRE
Tél. : 04 77 59 96 70
www.loiretourisme.com
agencereservation@loiretourisme.com

43 HAUTE-LOIRE
Tél. : 04 71 07 41 65
www.auvergne-experience.com
groupes@auvergnevacances.com

73/74 SAVOIE MONT BLANC
Tél. : 04 50 51 61 16
www.groupes.savoie-mont-blanc.com
groupes@smbtourisme.com

» BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

25 DOUBS
Tél. : 03 81 21 29 80
www.doubs.travel/groupes
groupes@doubs.com

89 YONNE
Tél. : 03 86 72 92 10
www.groupes-yonne.com
groupes@tourisme-yonne.com

» BRETAGNE

22 COTES D'ARMOR
Tél. : 02 96 62 72 23
groupes.cotesdarmor.com
groupes.cotesdarmor@cad22.com

29 FINISTÈRE
Tél. : 02 98 76 23 23
www.finisteretourisme.com
francoise.canevet@finistere360.com

35 ILLE-ET-VILAINE
Tél. : 02 99 78 50 30
www.bretagne35.com
t.guerin@bretagne35.com

» CENTRE VAL-DE-LOIRE

18 CHER
Tél. : 02 48 48 00 19
www.berryprovince.com
nathalie.roger@ad2t.fr
nadia.nezlioui@ad2t.fr

28 EURE-ET-LOIR
Tél. : 02 37 84 01 02
www.tourisme28.com
infogroupes@tourisme28.com

36 INDRE
Tél. : 02 54 07 36 15
www.berryprovince.com
adurand@berry.fr

45 LOIRET
Tél. : 02 38 62 97 34
www.circuitsgroupesloiret.com
groupes@tourismeloiret.com

» GRAND EST

10 AUBE
Tél. : 03 25 42 50 83
www.aube-champagne.com
estelle.mazard@aube.fr

52 HAUTE-MARNE
Tél. : 03 25 30 31 90
www.tourisme-hautemarne.com
groupes@tourisme-hautemarne.com

» HAUTS DE FRANCE

02 AISNE
Tél. : 03 23 27 76 78
www.jaimelaisne.com
groupes@aisne-tourisme.com

59 NORD
Tél. : 03 20 57 52 79
03 20 57 53 11
www.lenordengroupe.fr
resagroupes@cdt-nord.fr

60 OISE
Tél. : 03 64 60 60 01
www.oisetourisme.com
reservation@oisetourisme.com

62 PAS-DE-CALAIS
Tél. : 03 21 10 34 40
www.groupes-pasdecalais.com
groupes@pas-de-calais.com

80 SOMME
Tél. : 03 22 71 22 74
www.somme-groupes.com
groupes@somme-tourisme.com

» ILE-DE-FRANCE

77 SEINE-ET-MARNE
Tél. : 01 60 39 60 45
www.visit.pariswhatelse.fr
groupes@attractivite77.fr

91 ESSONNE
Tél. : 01 64 97 96 33
www.tourisme-essonne.com
c.bouillon@cdt91.com

93 SEINE-SAINT-DENIS
Tél. : 01 49 15 98 98
www.tourisme93.com
groupes@tourisme93.com

94 VAL-DE-MARNE
Tél. : 01 55 09 30 73
www.tourisme-valdemarne.fr
reso@tourisme-valdemarne.com

95 VAL D'OISE
Tél. : 01 30 73 39 18
www.valdoise-tourisme.com
groupes@valdoise-tourisme.com

» NORMANDIE

27 EURE
Tél. : 02 32 62 84 49
www.eure-tourisme.fr
groupes@eure-tourisme.fr

61 ORNE
Tél. : 02 33 15 00 07
www.escaporne.fr
groupes@orne.fr

» NOUVELLE AQUITAINE

19 CORREZE
Tél. : 05 55 29 58 67
www.tourismecorreze.com
pbreuil@correze.fr

24 DORDOGNE
Tél. : 05 53 35 50 33
www.perigord-reservation.com
groupes@tourismeperigord.com

47 LOT ET GARONNE
Tél. : 05 53 66 01 85
www.reservation-lotetgaronne.com
jfillol@tourisme-lotetgaronne.com

79 DEUX-SEVRES
Tél. : 05 49 77 85 92
www.tourisme-deux-sevres.com
smatrat@ad79.fr

» OCCITANIE

09 ARIEGE
Tél. : 05 61 02 30 72
www.ariegepyrenees.com
groupes@ariegepyrenees.com

11 AUDE
Tél. : 04 68 11 66 05
www.audetourisme.com
c.combis@audetourisme.com

30 GARD
Tél. : 04 66 36 98 13
www.tourismegard.com
reservation@tourismegard.com

31 HAUTE-GARONNE
Tél. : 05 61 99 70 63
www.hautegaronnnetourisme.com
fducler@tourismehg.com

48 LOZERE
Tél. : 04 66 65 74 19
www.lozere-tourisme.com
p.teissier@lozere-resa.com

65 HAUTES-PYRENEES
Tél. : 05 62 56 70 01
www.tourisme-hautes-pyrenees.com
laboutique.groupe@ha-py.fr

81 TARN
Tél. : 05 63 77 01 64
www.tourisme-tarn.com
groupes@tourisme-tarn.com

82 TARN-ET-GARONNE
Tél. : 05 63 21 79 47
www.tourisme-tarnetgaronne.fr
fabienne.sinnig@tourisme82.com

» PAYS DE LA LOIRE

53 MAYENNE
Tél. : 02 43 49 46 88
www.mayenne-tourisme.com
n.letronnier@mayenne-tourisme.com

72 SARTHE
Tél. : 02 72 88 18 75
www.tourisme-en-sarthe.com/voyage-engroupe
i.guet@sarthe-developpement.com

» DOM-TOM

974 ILE DE LA REUNION
Tél. : +262 (0)262 90 78 89
www.reunion.fr
conception@reunion.fr

LE RÉSEAU DES AGENCES DÉPARTEMENTALES

15 avenue Carnot - 75017 PARIS

E-mail : groupes@tourisme-territoires.net



www.destination-groupes.net

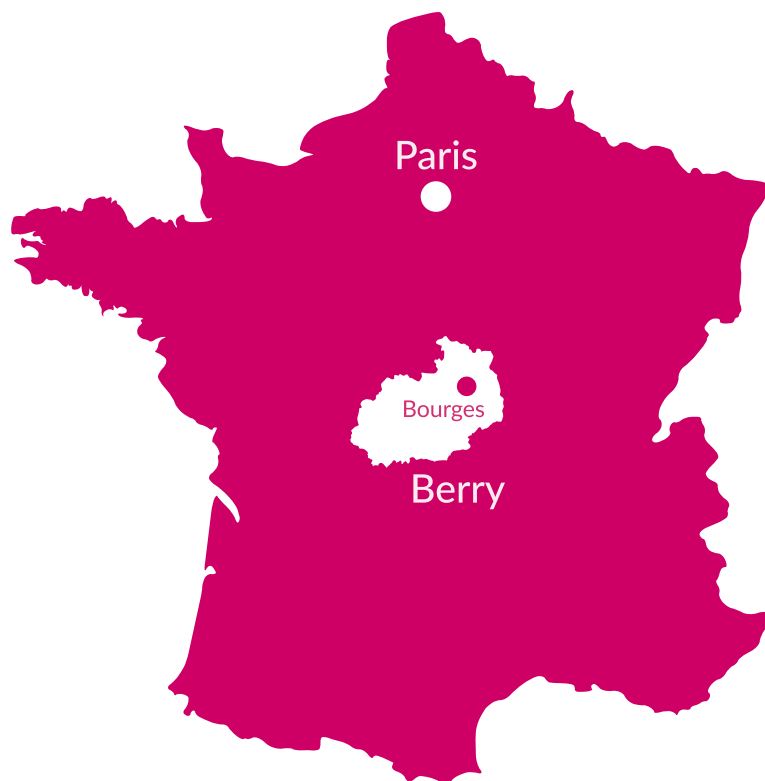
Le numéro d'immatriculation, le nom de l'assureur et du garant de chaque Agence de Réservation Touristique sont mentionnés dans les brochures départementales.





**RETROUVEZ TOUTES NOS
OFFRES POUR VOS GROUPES SUR**

berrytourisme-groupes.fr



BERRY PROVINCE RÉSERVATION

Le Carré

11 rue Maurice Roy - CS40314
18023 Bourges CEDEX
02 48 48 00 19 & 02 48 48 00 23
groupe@ad2t.fr
berrytourisme-groupe.fr

